



**MD Financial
Management Inc.**

Fonds MD et fonds collectifs GPPMD

Rapport annuel 2024 du comité d'examen indépendant

Au 31 décembre 2024

Madame, Monsieur,

Les membres du comité d'examen indépendant (le « CEI ») des fonds MD et des fonds collectifs GPPMD gérés par Gestion financière MD inc. (« GFMDI » ou le « gestionnaire ») ont le plaisir de vous présenter leur rapport destiné aux porteurs de parts des fonds énumérés à l'annexe A ci-jointe (collectivement, les « fonds » ou individuellement, un « fonds » ou un « fonds collectif ») pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 (la « période visée »).

Les autorités de réglementation des valeurs mobilières ont confié au CEI le mandat de passer en revue les questions de conflit d'intérêts liées aux fonds communs de placement que le gestionnaire a relevées et soumises au CEI et de donner son approbation ou d'émettre ses recommandations, selon la nature du conflit d'intérêts. Le CEI se concentre sur la question de savoir si la mesure proposée par le gestionnaire donne un résultat juste et raisonnable pour les fonds.

Au moins une fois l'an, le CEI passe en revue et évalue l'adéquation et l'efficacité des politiques et procédures du gestionnaire en matière de conflit d'intérêts relativement aux fonds. Il procède également, une fois l'an, à une autoévaluation de son indépendance, de la rémunération de ses membres et de son efficacité.

Le 1^{er} novembre 2024, le CEI a nommé parmi ses membres M^{me} Cecilia Mo. Le CEI accueille chaleureusement M^{me} Mo, sachant qu'elle apportera une contribution importante à notre groupe.

Les membres du CEI se réjouissent à l'idée de continuer à servir au mieux l'intérêt des fonds et à travailler de façon efficace et transparente avec le gestionnaire.



Stephen Griggs
Président du comité d'examen indépendant

Rapport annuel 2024 du comité d'examen indépendant

Date de nomination et durée de service

Membre du CEI	Date de nomination	Durée de service	Biographie
Steven Donald	1 ^{er} novembre 2020	4 ans, 2 mois	Steven Donald compte plus de 30 ans d'expérience dans le secteur des services financiers. Encore récemment, il a été vice-président directeur et chef de la gestion du risque chez Financière CI, société mondiale de gestion de patrimoine, jusqu'à sa retraite en 2019. Avant sa nomination à titre de vice-président directeur de Financière CI, M. Donald a occupé des fonctions de plus en plus importantes dans la société, notamment celles de président d'Assante Wealth Management, de vice-président principal et de chef des finances d'Assante et de vice-président et chef des finances de Synergy Asset Management. M. Donald a également présidé les conseils d'administration de l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières et de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels. Il est détenteur d'un baccalauréat en commerce de l'Université de la Colombie-Britannique et est <i>fellow</i> de l'Institut des comptables professionnels agréés de l'Ontario.
Stephen Griggs (président)	3 octobre 2018	6 ans, 3 mois	Stephen Griggs est le chef de la direction de Smoothwater Capital Corporation, société de placement privée. M. Griggs est également président du conseil d'administration de Genesis Land Development Corp., société inscrite à la cote de la TSX, et président du conseil de Haventree Bank, banque sous réglementation fédérale contrôlée par Smoothwater. M. Griggs a également occupé des postes de cadre supérieur chez OPTrust, Legg Mason Canada Inc. et au sein de deux grandes sociétés canadiennes de fonds communs de placement. Il a de plus été directeur exécutif de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance pendant trois ans. M. Griggs était également associé en droit des sociétés/droit commercial et en droit des valeurs mobilières au cabinet d'avocats torontois Smith Lyons (maintenant Gowlings) jusqu'en 1994 et il est toujours membre du Barreau de l'Ontario. Titulaire d'un J.D. de l'Université de Toronto, il a été professeur auxiliaire à la Osgoode Hall Law School, où il a enseigné dans le domaine de la gouvernance d'entreprise, et il donne des conférences au Directors College.
Heather Hunter	3 octobre 2018	6 ans, 3 mois	Heather Hunter compte plus de 40 ans d'expérience dans le secteur des placements, dont tout récemment en tant que vice-présidente et responsable des actions canadiennes chez Invesco, gestionnaire de placements mondial. Auparavant, M ^{me} Hunter a occupé des postes de direction au sein du conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et de La Confédération, Compagnie d'assurance-vie. Elle a aussi été administratrice à Les Aliments Maple Leaf et à NexGen Financial Corporation. M ^{me} Hunter a reçu une médaille du jubilé de diamant de la Reine en reconnaissance de sa contribution à l'organisation Timbres de Pâques de l'Ontario en tant qu'administratrice et présidente. Elle est membre du comité consultatif sur les investissements de l'Université de Toronto et du comité d'investissement de la Baycrest Foundation. Titulaire d'un baccalauréat spécialisé de l'Université McGill et d'un MBA de l'Université Western Ontario, M ^{me} Hunter est analyste financière agréée (CFA).
Cecilia Mo	1 ^{er} novembre 2024	2 mois	Cecilia Mo possède plus de 30 années d'expérience dans le secteur des services financiers. Tout récemment, elle a occupé le poste de première vice-présidente et gestionnaire de portefeuille chez Gestion d'actifs 1832 S.E.C., jusqu'à sa retraite en 2018. Lauréate de nombreux prix de l'industrie au fil des ans, dont quatre prix LSEG Lipper, M ^{me} Mo a commencé sa carrière chez Fidelity Investment à Boston, se joignant plus tard au cabinet Goodman & Company à Toronto. M ^{me} Mo détient un baccalauréat de l'Université de la Colombie-Britannique ainsi qu'un MBA de la Wharton School de l'Université de Pennsylvanie.
Jennifer Witterick	3 octobre 2018	6 ans, 3 mois	Jennifer Witterick évolue dans le secteur des placements depuis 30 ans. Elle a été fondatrice et chef de la direction de Sky Investment Counsel et associée chez Foyston, Gordon & Payne et Hamlin Watsa Investment Counsel. M ^{me} Witterick a été présidente de la CFA Society Toronto et est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés, où elle détient le titre d'IAS.A. Elle a obtenu le titre de CFA et est diplômée de l'Université Western Ontario. M ^{me} Witterick est une auteure à succès internationale.

Chaque membre du CEI siège également au comité d'examen indépendant des fonds collectifs MD, des

Fonds Scotia, des Fonds privés Scotia, des Portefeuilles Apogée, des FNB Scotia, des Fonds Dynamique, du

Programme d'investissement Marquis et des Fonds d'investissement Tangerine, gérés par Gestion d'actifs 1832, ainsi que des fonds collectifs gérés par Jarislowsky Fraser Limitée, filiale de La Banque de Nouvelle-Écosse. Aucun des membres du CEI ne siège au comité d'examen indépendant des fonds de placement gérés par des gestionnaires non affiliés à La Banque de Nouvelle-Écosse.

Avoirs

- a) Fonds
Au 31 décembre 2024, le total des parts des fonds détenues par l'ensemble des membres du CEI en propriété véritable, directement ou indirectement, toutes catégories confondues, n'excédait pas 10 %.
- b) Gestionnaire
Au 31 décembre 2024, aucun membre du CEI ne détenait en propriété véritable, directement ou indirectement, des titres avec droit de vote ou des titres de participation du gestionnaire, toutes catégories et séries confondues.
- c) Fournisseurs de services
Au 31 décembre 2024, l'ensemble des membres du CEI détenait en propriété véritable, directement ou indirectement, moins de 0,01 % des titres avec droit de vote ou des titres de participation de chaque catégorie ou série émise par La Banque de Nouvelle-Écosse ou toute autre société ou entité qui fournit des services aux fonds ou au gestionnaire.

Rémunération et indemnités

La rémunération totale versée par les fonds au CEI pour la période visée s'est établie à 120 000 \$. Ce montant est divisé à parts égales pour l'ensemble des fonds, ce qui signifie que chacun des fonds verse le même montant.

Aucune indemnité n'a été versée au CEI par le gestionnaire des fonds durant la période visée. Au moins une fois l'an, le CEI passe en revue sa rémunération en tenant compte des éléments suivants :

1. l'intérêt des fonds;
2. les meilleures pratiques du secteur, y compris les moyennes et les enquêtes menées au sein de celui-ci concernant la rémunération des CEI;
3. le nombre, la nature et la complexité des fonds communs de placement à l'égard desquels le CEI exerce ses fonctions;
4. la nature et l'ampleur du travail de chaque membre du CEI, y compris le temps et l'énergie que chaque membre est censé consacrer à ses fonctions;
5. les recommandations du gestionnaire sur la rémunération du CEI.

Questions de conflit d'intérêts

Au cours de la période visée, le CEI a examiné les questions de conflit d'intérêts que lui a soumises le gestionnaire pour qu'il formule des recommandations ou, le cas échéant, donne son approbation aux termes de sa charte et conformément aux exigences des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières prévues au Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement (le « Règlement 81-107 ») pour les comités d'examen indépendant des fonds communs de placement dont les titres sont offerts au public.

Le CEI examine les questions de conflit d'intérêts qui lui sont soumises et formule des recommandations au gestionnaire quant à savoir s'il estime que la mesure projetée par le gestionnaire aboutira à un résultat juste et raisonnable pour les fonds concernés. S'il y a lieu, le CEI donne des instructions permanentes au gestionnaire qui permettent à ce dernier d'agir en permanence à l'égard d'une question de conflit d'intérêts donnée, pourvu qu'il se conforme aux politiques et aux procédures établies pour traiter cette question et qu'il fournisse régulièrement des rapports au CEI.

Le gestionnaire a l'obligation d'aviser le CEI de tous les cas où il a agi à l'égard d'une question de conflit d'intérêts sans respecter une condition imposée par le CEI dans son approbation ou sa recommandation. Le gestionnaire est aussi tenu d'aviser le CEI s'il propose d'agir à l'égard d'une question de conflit d'intérêts pour laquelle le CEI n'a pas donné une recommandation formelle. À la date du présent rapport, le gestionnaire a informé le CEI qu'il n'avait connaissance d'aucun cas de cette nature. Le CEI est tenu d'aviser les autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières s'il détermine qu'une action du gestionnaire ne respecte pas les conditions imposées dans ses recommandations ou ses approbations. Aucun avis de la sorte n'a été nécessaire.

Approbations

Comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, y compris le Règlement 81-107 et une dispense accordée par les autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières, au cours de la période visée, le CEI a donné une approbation sous la forme d'instructions permanentes pour permettre aux fonds de faire ce qui suit, sous réserve de certaines conditions :

1. Opérations entre fonds – Autorisation d'acheter des titres d'un autre fonds ou fonds collectif ou d'un compte distinct géré par le gestionnaire ou de vendre des titres à un autre fonds ou fonds collectif ou à un compte distinct géré par le gestionnaire (ce qu'on appelle aussi des « applications »).
2. Opérations pour compte propre avec une partie liée – Autorisation d'acheter des titres d'une partie liée, y compris Scotia Capitaux Inc., ou de lui en vendre, lorsque cette partie liée agit pour son propre compte.

3. Achat, détention et vente de titres d'une partie liée – Autorisation d'investir dans des titres de participation et des titres de créance d'émetteurs liés, y compris des titres émis par La Banque de Nouvelle-Écosse.
4. Achat de titres souscrits par une partie liée – Autorisation d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une partie liée, y compris Scotia Capitaux Inc., est le placeur dans le cadre du placement des titres et au cours de la période de 60 jours suivant sa conclusion.
7. Impartition à des parties liées – Prévoit les circonstances et les critères dans le cadre desquels les services des fonds sont impartis à une partie liée en contrepartie d'honoraires.
8. Opérations à titre personnel – Les employés du gestionnaire ne peuvent pas utiliser à leur profit les renseignements non publics liés aux décisions de placement prises à l'égard des fonds MD, faisant ainsi passer leurs intérêts avant ceux des fonds.
9. Rachat de titres des fonds – Prévoit les critères et les circonstances dans le cadre desquels le gestionnaire rachète des parts ou des actions d'un fonds détenues pour son propre compte, y compris des investissements dans des capitaux de lancement.

Recommandations

Voici les questions de conflit d'intérêts qui ont été soulevées par le gestionnaire au cours de la période visée et soumises à l'examen du CEI, et pour lesquelles ce dernier a réaffirmé ses recommandations formelles sous la forme d'instructions permanentes :

1. Affectation des frais – Les fonds MD versent au gestionnaire des honoraires pour les services administratifs qui correspondent à un pourcentage de la valeur liquidative des fonds. Le gestionnaire s'expose à un conflit d'intérêts s'il établit les taux en pourcentage à un niveau beaucoup plus élevé que nécessaire pour permettre le recouvrement des coûts des services administratifs.
2. Activités externes et poste d'administrateur externe – Prévoit les circonstances et les modalités dans le cadre desquelles certains employés du gestionnaire prennent part à des activités externes ou occupent un poste, y compris un poste d'administrateur, après d'un autre employeur.
3. Correction des erreurs – Prévoit la façon dont des erreurs de négociation, d'évaluation ou autres faites à l'égard d'un fonds sont relevées et corrigées.
4. Juste valeur des titres en portefeuille – Il arrive que le gestionnaire doive évaluer la juste valeur d'un titre détenu par un fonds MD quand il est impossible d'en connaître le cours du marché en consultant une source fiable ou indépendante. Puisque la détermination de la juste valeur influe sur la valeur liquidative du fonds et sur les honoraires de gestion du gestionnaire, il se peut que le gestionnaire soit en situation de conflit d'intérêts.
5. Cadeaux et invitations – Il se peut que les employés du gestionnaire se fassent offrir des cadeaux ou des invitations par des personnes qui ont une importante relation d'affaires touchant un fonds MD. Il se peut qu'il y ait conflit d'intérêts si un employé est influencé et amène ainsi le gestionnaire à prendre à l'égard d'un fonds des mesures qui ne sont pas dans l'intérêt de celui-ci.
6. Surveillance et supervision des conseillers en placement – Prévoit les critères et le processus de surveillance continue des conseillers, y compris des sous-conseillers externes.
10. Opérations à court terme – Une opération à court terme (vente par un porteur de parts dans les 30 jours suivant l'achat) peut influencer sur les liquidités d'un fonds MD, son taux de rendement et ses frais d'opérations. Il se peut que le gestionnaire soit impliqué dans un conflit d'intérêts s'il permet à certains clients d'effectuer des opérations à court terme.

Annexe A

Fonds MD
Fonds monétaire MD
Fonds d'obligations MD
Fonds d'obligations à court terme MD
Fonds canadien équilibré de croissance Précision MD
Fonds canadien de croissance modérée Précision MD
Fonds croissance de dividendes MD
Fonds d'actions MD
Fonds d'actions canadiennes MD
Fonds américain de croissance MD
Fonds américain de valeur MD
Fonds international de croissance MD
Fonds international de valeur MD
Placements d'avenir MD limitée
Fonds stratégique de rendement MD
Fonds d'occasions stratégiques MD
Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD
Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD

Portefeuilles Précision MD
Portefeuille conservateur Précision MD
Portefeuille de revenu équilibré Précision MD
Portefeuille équilibré modéré Précision MD
Portefeuille de croissance modérée Précision MD
Portefeuille équilibré de croissance Précision MD
Portefeuille de croissance maximale Précision MD

Portefeuille indiciel conservateur Précision MD
Portefeuille indiciel équilibré modéré Précision MD
Portefeuille indiciel équilibré de croissance Précision MD
Portefeuille indiciel de croissance maximale Précision MD

Fonds collectifs GPPMD
Fonds collectif d'obligations à court terme GPPMD
Fonds collectif d'obligations GPPMD
Fonds collectif de dividendes GPPMD
Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD
Fonds collectif d'actions américaines GPPMD
Fonds collectif d'actions internationales GPPMD
Fonds collectif stratégique de rendement GPPMD
Fonds collectif d'occasions stratégiques GPPMD
Fonds collectif d'actions de marchés émergents GPPMD
Fonds collectif indice composé plafonné S&P/TSX GPPMD
Fonds collectif indice S&P 500 GPPMD
Fonds collectif indiciel d'actions internationales GPPMD



**MD Financial
Management Inc.**

1870, promenade Alta Vista, Ottawa (Ontario) K1G 6R7
1 800 267-2332 | md.ca